



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES –UD92**

N° Spécial

22 Juillet 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS-UD92 du 22 Juillet 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS-UD92 N°2022-225	19.07.2022	Arrêté renouvelant l'agrément n°SAP490642220 de l'entreprise individuelle A QUATRE HEURES ET DEMIE	3
DRIEETS-UD92 N°2022-226	19.07.2022	Arrêté modifiant l'agrément SAP497881045 de la SARL O2 ASNIERES	4
DRIEETS-UD92 N°2022-227	19.07.2022	Arrêté modifiant l'agrément SAP802575670 de la SARL O2 PARIS 16	5
DRIEETS-UD92 N°2022-228	19.07.2022	Arrêté modifiant l'agrément SAP851590760 de la SARL O2 SURESNES	7

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DRIEETS-UD92 n°2022-225 du 19 juillet 2022 renouvelant l'agrément
n°SAP490642220 de l'entreprise individuelle A QUATRE HEURES ET DEMIE**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'article D7231-1 du code du travail,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

Vu la demande de renouvellement de son agrément présentée par l'entreprise individuelle A QUATRE HEURES ET DEMIE, en date du 07 février 2022, pour l'exercice en mode PRESTATAIRE uniquement des activités de garde et d'accompagnement des enfants de moins de trois ans ou de moins de dix-huit ans en situation de handicap sur les départements de Paris (75) et des Hauts-de-Seine (92),

Vu les demandes d'avis adressées au conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à l'Unité départementale et la Ville de Paris le 26 mai 2022,

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'agrément n°SAP490642220 de l'entreprise individuelle A QUATRE HEURES ET DEMIE sise 4, place du Général Leclerc – 92250 LA GARENNE-COLOMBES est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 23 juin 2022.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2017-212 du 14 juin 2017 accordant l'agrément n°SAP490642220 à l'entreprise individuelle A QUATRE HEURES ET DEMIE, tel que modifié par l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2020-358 du 7 octobre 2020 portant extension dudit agrément à Paris, ainsi que du récépissé de déclaration afférent, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3

La directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 19 juillet 2022

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du service
développement
De l'emploi et des compétences

Nadia BOURAS

Arrêté DRIEETS-UD92 n°2022-226 du 19 juillet 2022 modifiant l'agrément SAP497881045 de la SARL O2 ASNIERES

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'article D7231-1 du code du travail,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2018-464 du 3 décembre 2018 portant renouvellement automatique de l'agrément de la SARL O2 ASNIERES et le récépissé de déclaration afférent,

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

À compter du 15 mars 2021, le siège et principal établissement de la SARL O2 ASNIERES est transféré au : 1, avenue Faidherbe 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2018-464 du 3 décembre 2018 et du récépissé de déclaration afférent précités demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3

La directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 19 juillet 2022

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du service
développement
De l'emploi et des compétences

Nadia BOURAS

**Arrêté DRIEETS-UD92 n°2022-227 du 19 juillet 2022 modifiant l'agrément
SAP802575670 de la SARL O2 PARIS 16**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'article D7231-1 du code du travail,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2019-268 du 4 juillet 2019 accordant l'agrément SAP802575670 à la SARL O2 PARIS, tel que modifié par l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2020-313 du 22 septembre 2020 portant modification dudit agrément, et le récépissé de déclaration afférent,

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

À compter du 6 mai 2022, le siège et principal établissement de la SARL O2 PARIS 16 est transféré au : 100B, route de la Reine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2019-268 du 4 juillet 2019 accordant l'agrément SAP802575670 à la SARL O2 PARIS, tel que modifié par l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2020-313 du 22 septembre 2020 portant modification dudit agrément, et le récépissé de déclaration afférent précités demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3

La directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 19 juillet 2022

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du service
développement
De l'emploi et des compétences

Nadia BOURAS

Arrêté DRIEETS-UD92 n°2022-228 du 19 juillet 2022 modifiant l'agrément SAP851590760 de la SARL O2 SURESNES

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'article D7231-1 du code du travail,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2020-35 du 17 janvier 2020 accordant l'agrément SAP851590760 à la SARL O2 SURESNES et le récépissé de déclaration afférent,

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

À compter du 6 mai 2022, le siège et principal établissement de la SARL O2 SURENES est transféré au : 100B, route de la Reine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2020-35 du 17 janvier 2020 accordant l'agrément SAP851590760 à la SARL O2 SURESNES et le récépissé de déclaration afférent précités demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3

La directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 19 juillet 2022

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du service
développement
De l'emploi et des compétences

Nadia BOURAS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>